

## PROCES-VERBAL du Conseil Municipal du Vendredi 30 Septembre 2022

**Présents** : I.VERDUN, F.MASSARD, N.PEYRELON, R.SOUVIGNET, D.BEAUMESNIL, D.GRANDMONTAGNE, M.T.MARTIN, A.LEROY-ARNAUD, B.BERGERON, M.COURTUAT, R.FORESTIER,

**Absents Excusés** : S.SAGUETON, A.FERRET, H.BONCOMPAIN.

**1 - Désignation du secrétaire de séance** : Benoît Bergeron est désigné secrétaire de séance. Adopté à l'unanimité.

**2 - Adoption du Compte-Rendu du 29 juillet 2022** : Adopté à l'unanimité.

**3 - CDD – Ecole Publique :**

Un agent a été recruté à l'école publique afin de remplir la mission de service publique en raison de l'imprévisibilité de la situation et de l'urgence d'embaucher un agent suite au décès de J.VALETTE. Ce poste est concrétisé par un CDD, catégorie C, filière technique à raison de 24 hebdomadaires à compter du 31 Août 2022 pour un an renouvelable. Adopté à l'unanimité.

**4 - Rénovation 2 logements – Avenant N° 1 au Lot N° 13 Lasherme, Chauffage, Gaz, VMC :**

Le marché initial prévoyait la mise en œuvre d'un chauffage au gaz dans les deux logements en cours de rénovation par la Mairie. Pour faire face à l'augmentation du prix du gaz, Il est proposé de remplacer ce chauffage par deux pompes à chaleur pour un coût supplémentaire de 16 691,47 € HT soit 17 691,47 € TTC. Adopté à l'unanimité.

**5 - Plateforme en ligne de restauration scolaire :**

La délibération du 4 mars 2022 a acté l'adhésion à une plateforme de réservation des repas pour la cantine scolaire. Pour l'année 2022, les tarifs pour les repas de la cantine sont :

Elève de Saint-Hostien : 2,90 €            Elève de Queyrières : 3,30 €

Repas Adulte : 6 €

De nouveaux tarifs ont été validés pour les inscriptions hors délais sans justificatif : 6 € pour les élèves de St Hostien/Queyrières et 10 € pour les adultes. Une convention sera signée avec la société exploitatrice de la plateforme dans le but de préciser le cahier des charges. Adopté à l'unanimité.

## **6 - Modulation éclairage public :**

Dans le but de maîtriser les consommations énergétiques, la mairie souhaite initier une réflexion sur l'extinction totale de l'éclairage public. Pour ce faire il est nécessaire que les partenaires réalisent une étude pour évaluer les frais d'application de cette mesure. Adopté à l'unanimité.

## **7 - Lotissement privé Louche : Convention Commune et la Société Logivelay**

La société LOGIVELAY, porteuse du projet d'aménagement des parcelles au lieu-dit Louche, propose de signer une convention avec la commune de Saint-Hostien dans le but de transférer les équipements communs, des terrains de la voirie, des espaces verts, éclairage du lotissement dans le domaine public de la Commune de Saint-Hostien. Adopté à l'unanimité.

## **8 - Partenariat Commune et SPA de la Haute-Loire : Stérilisation des chats errants :**

Une multiplication de chats errants a été observée sur les secteurs d'Ouillon et de Batailloux. La SPA propose de mener une campagne de stérilisation des chats errants sur la commune de Saint-Hostien. Pour réaliser cette campagne, il est proposé de prévoir un budget de 400,00 €. La SPA participe à hauteur de 600,00 €. Adopté à l'unanimité.

## **9 - Approbation du rapport de la CLECT du 8 septembre 2022 :**

La commission locale des charges transférées s'est réunie le 8 septembre 2022 dans le but d'évaluer les impacts financiers consécutifs à la régularisation de transfert de la compétence de la petite enfance de l'ex-Communauté de Communes de l'Emblavez. Ce rapport doit être validé par une majorité qualifiée des conseils municipaux. Adopté à l'unanimité.

Mr B.BERGERON, Secrétaire de Séance

Mme I.VERDUN, Maire.

